

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 janvier 2026

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 2247)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 2412

présenté par
Mme Keloua Hachi, Mme Mercier, M. Philippe Brun, M. Baptiste, M. Baumel, M. Bouloux,
M. Oberti, Mme Pantel, Mme Pirès Beaune et les membres du groupe Socialistes et apparentés

ARTICLE 49

ÉTAT B

Mission « Enseignement scolaire »

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité null
--

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Enseignement scolaire public du premier degré <i>dont titre 2</i>	24 181 478	0
Enseignement scolaire public du second degré <i>dont titre 2</i>	18 431 595	0
Vie de l'élève	0	0
Enseignement privé du premier et du second degrés <i>dont titre 2</i>	9 918 920	0
Soutien de la politique de l'éducation nationale <i>dont titre 2</i>	0	52 531 993
Enseignement technique agricole	0	52 531 993
TOTAUX	52 531 993	52 531 993
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe Socialistes et apparentés vise à revenir sur la suppression des 4 000 enseignants pour le rentrée 2026.

Depuis 2017, ce seront près de 10 000 postes d'enseignants qui auront été supprimés dans l'éducation nationale !

L'argument avancé par le Gouvernement n'est pas entendable. Certes le nombre d'élèves est la baisse. Néanmoins, alors que la France fait encore partie des pays européens avec le plus d'enfants par classe, nous estimons que cette baisse d'effectif doit être l'opportunité de diminuer le nombre d'élèves par classes.

Avoir des effectifs moins importants est un des leviers essentiels pour améliorer la réussite scolaire des élèves, pour favoriser un climat scolaire serein, et pour éviter les inégalités scolaire et lutter contre les discriminations. Cela permettrait ainsi d'améliorer les conditions de travail des enseignants que le Gouvernement peine à recruter !

Cet amendement vise à :

– abonder le titre II de l'action 02 du Programme 140 Enseignement scolaire public du 1er degré de 24181478 €

- abonder le titre II de l'action 01 du Programme 141 Enseignement scolaire public du 2nd degré de 18431595 €
- abonder de 6 138 080 € le titre II de l'action 02 et de 3 780 840 € le titre II de l'action 03 du Programme 139 « Enseignement privé du premier et du second degré »
- diminuer le titre II de l'action 01 du programme 214 Soutien de la politique de l'éducation nationale de 52531993 €